

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

### Réglementation éclairage public

#### Le Maire de Lauwin-Planque,

VU l'article L2212-1 du *code général des collectivités territoriales (CGCT)* qui charge le Maire de la police municipale ;  
VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « *d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;  
VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;  
VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;  
VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;  
VU l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2 ;  
VU la délibération du conseil municipal du DCM2022-36 en date du 28 septembre 2023 relative à la coupure dans sa globalité de l'éclairage public ;  
CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;  
CONSIDÉRANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 30 septembre 2022, l'éclairage public sera interrompu chaque nuit de 23 heures à 5 heures sur l'ensemble du territoire communal y compris sur la zone d'activité « LAUWIN-PARK ».

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et des mesures de communication.

**Article 3** : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Douai ;
- Monsieur le Président du SDIS ;
- Monsieur le Président de Douaisis Agglo.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 5 janvier 2023

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE